



## Besoin urgent de conseil sur décision à prendre

Par Luna12, le 18/12/2009 à 12:36

Alors voilà, en juin de cette année j'ai trouvé un emploi de vendeuse en boulangerie pour remplacer une salariée en arrêt maladie. Le patron m'a fait signer à mon entrée un CDD de remplacement qui prendrait éventuellement fin au retour de la salariée. La boulangerie est une boutique à presque 1 heure du fournil du boulanger, il envoie une livreuse tous les matins pour amener le pain. Le patron a son fournil donc à 1 heure de là et dispose aussi d'une autre boutique au même endroit que son fournil et qui est tenu par sa femme. Au début tout était convenable dans cette boutique et l'été on ne se rend pas compte de certaines choses. Quelques jours après mon arrivée, j'apprends que ce patron essaie de vendre sa boutique. Moi-même étant d'une famille de boulangers (j'ai un oncle boulanger qui a 2 boulangeries dans la ville), ma famille fût intéressée de reprendre cette affaire et connaissant mes difficultés à trouver un emploi stable m'ont persuadé de reprendre cette affaire. C'est donc fin juillet que nous commençons les négociations, sur le prix tout d'abord et ce fût très difficile car avant même qu'un compromis de vente soit signé, le patron « très sûr de lui » avait déjà commencé à « vider » le magasin. Il enleva la gazinière, le four micro ondes (qui servait à réchauffer les entrées), une table et un clic clac à l'arrière du magasin, un frigo (qui servait à stocker les produits frais) etc...

J'ai oublié de signaler que début juillet l'autre salariée était donc revenue, je pensais que là bas c'était fini pour moi mais le patron me dit de rester à mi temps, juste pour travailler le mardi matin, mercredi matin et jeudi matin. J'accepta car c'était toujours ça de pris....bref en précisant que je ne signa rien comme contrat...

C'est donc fin septembre que l'on signa un compromis de vente devant les notaires mais entre temps j'avais appris que ce patron avait de graves soucis justement avec l'autre employé. Cette affaire alla même jusqu'aux Prud'hommes..bref ce fût stipuler sur le compromis même si avant de le signer il avait multiples occasions de la licencier (pour abandon de poste sans signaler certains jours...bref...) Ce que je tiens à préciser c'est qu'au fur et à mesure des mois, je n'ai jamais compris comment cela se faisait qu'il aurait pu la licencier et qu'il ne l'a jamais fait...bref elle la mis aux prud hommes et cette affaire actuellement se poursuit au pénal...pour désaccords entre les parties...

Bref avec toutes ces histoires, les dettes que le patron a et aussi l'historique de ce magasin car ce patron est le 3ème qui défile en 6 ans, la banque m'annonce début décembre (oui ce fût long...) qu'elle refuse de m'accorder le prêt. En effet je demandais une somme importante car il y avait beaucoup de choses à refaire, de travaux, de matériels à racheter et en plus il y a aussi un loyer de 780 euros mensuel non négligeable et puis surtout l'historique de ce magasin qui a pesé dans la balance même si tout le monde était persuadée que mon projet était prometteur (mais pour cela il fallait beaucoup d'argent...)

Entre temps, persuadé que la banque allait accepter, le patron a fermé boutique de fin octobre à fin novembre, pour re ouvrir ensuite. A ce moment là l'autre employé n'a pas voulu

revenir travailler et s'est mis de nouveau en arrêt maladie. Les clients n'ont rien compris et n'étaient même pas prévenu. Moi étant donné que je suis là que 3 matinées par semaine, je n'avais pas d'information. Et oui j'ai encore oublié de préciser que depuis bien 3 voire 4 mois, on lui a coupé l'eau dans ce magasin où on travaille. Il n'y a plus de téléphone..et nous sommes à présent en hiver et à l'arrière boutique + dans les toilettes il n'y a pas de chauffage, pas d'eau, bref ..il y a juste un peu de chauffage dans la boutique. Bref ce qui se passe c'est que du coup il cherche à vendre toujours sa boutique mais ne se préoccupe plus de nous « les salariés » ou du moins « moi » vu que du coup je suis la seule à y travailler vu que l'autre se met en arrêt maladie et renouvellement sur renouvellement ...Mais mon problème est LA ! Je ne supporte plus ces conditions de travail. Il n'y a pas d'eau, celle qui amène le pain m'amène un bidon d'eau tous les 2/3 jours. Ils amènent très peu de marchandises, parfois je n'ai même pas de boîtes pour mettre les gâteaux ni de sachet pour le pain ou les viennoiseries. Les pâtisseries qu'il amène en quantité minimale sont douteuses même le jour même où il les amène et les clients l'ont remarqué. Le magasin est SALE, même quand j'essaie de le nettoyer, en plus je leur ai demandé de m'apporter du produit nettoyant qu'il ne m'apporte jamais et du coup je met 2 gouttes de liquide vaisselle dans l'eau pour nettoyer le sol. Les toilettes sont une torture pour moi car c'est tout sale et les araignées et les toiles sont partout et quand je fais les commissions, je dois utiliser au moins 1 sceau d'eau pour faire comme tirer la chasse et même en faisant ça, quelques jours après, les egoûts remontent et l'eau est toute noire...

A l'arrière boutique il n'y a pas de chauffage du tout et c'est comme si on était dehors...

Là nous sommes en période de fête et il n'a mis aucune décoration, c'est juste un local « limite sale » et vide...

Je ne supporte plus ces conditions de travail, surtout qu'avant la femme du patron appelait pour prendre les commandes etc..mais il n'y a plus de téléphone dans la boutique, je ne peux plus appeler si les clients veulent passer des commandes. Ils ont mon numéro de portable mais ne m'appellent plus, ne se préoccupent plus de tout cela. Au début j'ai voulu les dépanner et travailler toute la semaine pour remplacer l'autre mais là j'ai dit STOP et m'en suis tenu à mes 3 matinées par semaine, mais du coup ils ne veulent pas prendre quelqu'un d'autres pour assurer les autres jours, du coup ça fait 3 semaines que cette boutique est ouverte juste le mardi matin, le mercredi matin et le jeudi matin. Et donc quand j'y suis, les clients sont scandalisés, j'en prend plein la poire, je prend les conséquences du non professionnalisme de ce patron qui apparemment attend qu'une chose c'est que moi ou même l'autre employé démissionnons...en attendant qu'il vende et qu'il ferme définitivement..mais c'est très mal barré pour qu'il vende...personne en veut de sa boutique délabré surtout pour le prix qu'il demande...

Surtout qu'à fermer ainsi sans prévenir ni rien, les clients ne viennent plus. Cet été le chiffre d'affaire était (déjà assez bas car il avait fait aussi des conneries avant..) de 200 euros environ par jour..voire 300 les dimanches et là je fais entre 50 et 80 euros ...Sachant qu'il est endetté et qu'il ne paye plus son loyer, il peine aussi à nous payer (exemple : mon mois d'octobre m'a été payé le 21 novembre) Je commence à me dire que de toute façon faut que je parte avant qu'il ne puisse plus me payer...mais bon pas évident de trouver un temps complet par les temps qui courts mais je suis en plein dans les recherches...

Donc ma question est la suivante : que puis je faire ? Je ne supporte plus ça, j'ai honte d'y travailler quand j'y suis , le patron lui s'en fout il n'y est pas il est à 1 heure de là...

J'hésite entre deux choses : \*soit me mettre en arrêt maladie comme l'autre , ce qui le poussera à fermer car il aura personne et puis il est endetté....bref ça finira en faillite de toute façon...

\*soit faire appel à l'inspection du travail ainsi que l'inspection de l'hygiène car les conditions de travail ainsi que sanitaires sont scandaleuses...

Je m'excuse d'avoir été très longue mais c'était pour apporter tous les éléments pour bien

comprendre la situation.

J'attends vos suggestions et vous remercie pour votre intérêt...

Par **loe**, le **18/12/2009** à **17:28**

Bonjour,

L'inspection du travail ne se déplacera pas, ce n'est pas de leur compétence.

Vous pourriez demander une résolution judiciaire de votre contrat de travail devant le Conseil des Prud'hommes. Pour ce faire, il vous faut prendre contact avec l'union locale d'un syndicat afin qu'on vous conseille et que l'on vous assiste.

Bien sûr, cela veut dire après licenciement, donc chômage.

Ou alors, appliquez l'autre solution évoquée : expliquer la situation à votre médecin, et voir s'il peut vous mettre en arrêt maladie.

Par **JURISNOTAIRE**, le **18/12/2009** à **17:52**

- "...Et toi, tu les "prendras" quand, "tes" arrêts-maladie??? neige ou mer?..."

- "Vacances des enfants...".

Par **Luna12**, le **18/12/2009** à **20:22**

Merci à Loe et Miyako pour vos réponses. Pour jurisnotaire j'ai pas compris son message mais c'est clair que ça sent le message intempestif...bref...

Je pense que je vais appeler mon patron et lui proposer une rupture conventionnelle de contrat car dans ces conditions de travail ce n'est plus gérable...et si il veut pas là par contre c'est soit l'inspection du travail + l'hygiène soit le syndic' pour les prud'hommes. Je ne sais pas quel sera sa réaction ..car il faut le reconnaître, ce patron a une très mauvaise réputation et n'est pas très réglo..bref je verrai bien...mais il est clair que je refuse de continuer à aller travailler ainsi car c'est du foutage de gueule, autant pour nous que pour le peu de clients qui continuent à venir...

Encore merci pour vos messages ;)

Par **JURISNOTAIRE**, le **18/12/2009** à **20:40**

Re (puisque nous nous quittons à peine de sur "Est-ce du harcèlement moral?") bonsoir, Miyako.

Attaque frontale ? Heureusement qu'elle reste du bon côté de la limite -enfin, ce qui est votre limite- de la courtoisie et de la politesse...

Je pense -et maintiens, sauf avis autorisé contraire (me donnerez-vous tort?)-, qu'il appartient à tout contribuable lambda -même s'il n'est pas agrégé de droit du travail- de relever, quand il les voit passer, des évocations de, voire des incitations à, "**se faire mettre** en maladie".  
Fût-ce au moyen d'une simple intervention illustrative en forme de dialogue imaginé.

Je ne pensais certes pas que de "tirer cette sonnette" aurait déclenché une pareille "chasse d'eau" en cataracte d'imprécations qui se voulurent virulentes.

Curieux.

Enfin... chaque chose à sa place.

Bon.

Post-non-scriptum.

Chers responsables Légavox;

Je ne retrouve plus ici la dernière intervention de Miyako.

Si c'est vous qui l'avez effacée, c'est dommage...

Je l'aurais bien ramassée pour la faire empailler, et l'accrocher dans un couloir, comme un amusant souvenir exotique...

P. P. nS. Mille excuses, Luna, si j'ai troublé intempestivement une si paisible séance.

**Par sparte consulting, le 07/01/2010 à 14:37**

Je rejoins Jurisnotaire qui a raison sur le fond.

Si vos conditions de travail sont inadmissibles et que nous pouvons comprendre votre ressenti, celui ci ne vous autorise en rien à abuser d'arrêts de travail. Nous ne pouvons donc pas cotationner de tels propos.

En revanche rien ne vous empêche effectivement de contacter d'une part la direction du travail pour faire constater vos conditions de travail et d'autre part la DGCCRF pour qu'ils constatent les conditions d'hygiènes.

Vous pouvez également mettre en demeure votre patron de régulariser à la fois les délais de versement des salaires et de recadrer les conditions de travail. Plus dangereux, vous pouvez aux vues des conditions de travail inacceptable constater la rupture au tord de votre patron et l'assigner au prud'homme pour licenciement abusif.

Quoi qu'il en soit, votre objectif reste avant tout une rupture du contrat avec versement d'indemnité et préavis ce que vous pourrez obtenir de bien des manières. Mais surtout, évitez de vous mettre en porte à faux vis à vis de la loi.

Cdlit

Par Luna12, le 26/01/2010 à 19:26

Je reviens vers vous pour vous donner la suite des évènements, j'ai donc contacté la DGCCRF qui avait déjà un lourd dossier sur cette société et ce patron peu sérieux. La gendarmerie aussi. Les deux sont venus constater l'état du magasin et m'a auditionné (la gendarmerie). Mais après ça les patrons (qui ne sont pas encore au courant de tout cela apparemment) ont fermé boutique donc en fait là ça fait bien 2 mois que la boutique est fermé, car l'autre employée qui est à temps complet est en arrêt maladie depuis fin octobre. Bref donc jusqu'ici je ne travaillais plus. Les patrons aussi ont changé d'avis et finalement accepte une rupture conventionnelle de contrat (mais vous me direz aussi quel contrat ?). C'est bien la question que je me pose...

Bref rebondissement ce soir où la patronne m'appelle pour me dire que l'autre employé s'était présenté cet après-midi au boulot sans avoir même notifié de sa reprise (alors que ça faisait 3 mois qu'elle était en arrêt..) et que donc ils ne voulaient pas la payer elle en + à rester chez elle (si vous reprenez les évènements que j'ai énoncé dans mon premier post vous savez donc qu'elle les a mis aux prud'hommes) et d'ailleurs ils passaient encore en jugement hier..mais cela a été repoussé encore au mois de mars...

Bref la patronne m'appelle donc pour venir reprendre le boulot jeudi matin..mais ce qui me dégoûte c'est qu'ils m'ont envoyé mon salaire que la semaine dernière (le 21 janvier) et en plus ils manquent des heures et donc mon bulletin de salaire est faussé. Je ne suis qu'à mi temps et je dépend des assedics et ceux ci me verseront le reste qu'à réception de la fiche de paie. Donc en clair je n'ai rien touché (ou presque...c'est à dire que 200 euros..et en plus le 21 janvier). Je dois donc attendre ma fiche de paie qui soit réédité mais la patronne m'a dit que son comptable ne pouvait pas la corriger et que je devais attendre Février pour l'avoir ?????!!! Et aussi j'ai été en arrêt maladie 15 jours au mois de décembre, je viens juste aujourd'hui de recevoir une notification de la sécu stipulant que les patrons n'avaient pas renvoyé l'attestation..

Alors aujourd'hui j'appelle AU SECOURS car je n'ai plus un rond, plus à manger, presque plus d'essence car toutes mes créances début du mois ont été refusé, des rejets qui ont engendré des frais, un gros découvert et plus une tune car même les 200 euros que j'ai reçu en attendant n'ont rien couvert du tout...J'en ai marre je suis à bout de nerfs, je veux avoir ma fiche de paie pour les assedics et recevoir mes indemnités de maladie...je ne sais plus quoi faire? La patronne m'a dit qu'elle me tiendrait au courant pour la rupture conventionnelle de contrat mais qu'il y aurait une prime à négocier et c'est là que je me dis que c'est pas près de s'arranger car je vais réclamer gros pour les préjudices que je subis actuellement et si on en arrive pas là avant j'aurai été voir les prud hommes car là je suis pas bien du tout à cause de ça..j'ai des gros soucis d'argent car plus rien ne rentre depuis décembre ...

J'attends vos conseils au cas où si vous le voulez bien ...